



## Délation de mon état de santé aux DRH par mon supérieur

Par **Stephanie74**, le **12/02/2016** à **10:21**

Bonjour

Je suis salariée du groupe AXA depuis 14 mois . Lors de mon recrutement il était convenu oralement d une évolution au terme des un an de présence . tout semblait ok par son supérieur il y a 10 jours . Je cite " je n ai qu à appuyer sur le bouton " . Entre temps j ai participé à un congrès où se trouvait la direction . Étant balader depuis des mois avec des oui , peut être , bientôt ..... Je me suis permise de parler avec mon cœur à la directrice France sud est de mon incompréhension par rapport à ce fonctionnement à 2 vitesses . Et la ..... Catastrophe ..... L information est redescendu et je suis devenue l élément perturbateur car j avais parlé à un supérieur sans respecter l ordre hiérarchique . Et surtout soulever un pb qu elle ne connaissait pas à son niveau . Je ne pensais pas que cela aurait de telle répercutions . Une semaine passe et je suis reçue par mon responsable et la drh pour à la base avoir une évolution comme il était prévu 10 jours auparavant . Et la .... Je me prends un skud.... Ce n était plus un entretien d évolution mais une mise à mort .... plus question d évolution pour le moment car selon eux je ne pouvais pas gérer physiquement le nouveau poste , l inscription à la formation patrimoine et mon chiffre . Ce qui était tout à fait possible 15 jours auparavant . Ils m ont invité à ce congrès où nous avons des badges que j ai gardé avec mon nouveau poste , enfin celui que j étais censée obtenir au 01 mars . Ma question est simple lors de cet entretien il l ont fait comprendre que j avais fait des vagues en parlant à la directrice que je n avais pas le savoir être de l entreprise que du coup tout était repoussé à dans 7 mois si mon comportement changeait ( je n ai rien fait d autre que de m adresser à cette directrice et lui exprimer mon mécontentement par rapport aux promesses non tenues depuis des mois .) d autres part et la je suis très en colère . J ai eu un malaise en clientèle en décembre chez une infirmière qui à contacter mon responsable . Et hier lors de l entretien il expose devant là drh , je cite " Stephanie vous avez eu un AIT ( accident ishmique transitoire ) AVEC INTERVENTION DU SAMU chez une cliente , je suis allé voir sur internet c est grave il faut penser à vous et vous reposer " propos déplacé en entretien RH ET CONFIDENTIEL !!!! Je n ai jamais eu d AIT MAIS JUSTE UN MALAISE LIE AU STRESS. Malgré tout cela et une légère baisse d activité que m à gentiment fait remarqué ma drh j ai su rebondir . Ils n ont rien à me reprocher au niveau business étant à 250 pour cent de mon objectif mais m ont fait comprendre que si je n étais pas contente je n avais qu à partir . Pour info ils sont venus me chercher dans un poste où je gagnais 5000 euros en me promettant la lune au bout d un an . Je gagne aujourd'hui 1800 euros et je suis totalement effondrée moralement . Comment réagir ? Légalement . Peuvent ils me refuser une rupture conventionnelle ? J ai combattu un cancer pendant 3 ans et ils savent très bien que l émotionnel est mon point faible. En un mot ils m ont mis au placard .....,que faire ?

Par **P.M.**, le **12/02/2016** à **10:57**

Bonjour,

Un texte plus aéré avec des retours à la ligne en aurait facilité la lecture...

Bien sûr que l'employeur peut refuser une rupture conventionnelle puisqu'elle doit résulter d'un accord commun...

Vous n'êtes pas mise au placard puisque, apparemment, vous conservez votre poste et les mêmes fonctions...

Je ne vois pas réellement ce que vous pourriez faire puisqu'il n'y avait aucun engagement écrit...